



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 avril 2021

L'an **deux mille vingt et un**, le 13 avril 2021, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le sept avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M. MAHIAS, Mme DELSAUT, Mme CHARDOLA, Mme LE RENARD, Mme IAFRATE, M. LE RUYET, M. DEBOIS, Mme POYAC-RICHARD, M. VEAUX, Mme BOUSSICAUD, M. LEVOYER, M. LUCAS, M. COUDE, Mme BARATIN, Mme FALINI, Mme BLANDEL, M. LE GAL, M. PERRICHOT.

ABSENTS ET EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ PROCURATION

Absent Mme BOUSSICAUD donne le pouvoir à Mme DELSAUT

Monsieur le maire ouvre la séance à 18 h 30

Monsieur le Maire propose la nomination de M. Maxime LUCAS comme secrétaire de séance, approuvé à l'unanimité. Celui-ci procède à l'appel. Avec seize présents, une excusée ayant donné pouvoir et deux absents, Monsieur le Maire constate le quorum.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars est adopté avec 16 pour.

Monsieur Le Maire explique que des documents afférents aux budgets sont disponibles sur la table de chaque conseiller.

Mme POYAC-RICHARD et M. LE GAL, arrivent au conseil.

1- VENTE DU LOT 19 LOTSSEMENT DU HAUT BOIS D 18-2021

Monsieur Le Maire explique,

La situation du terrain situé au lotissement du Haut Bois pour le lot 19 est la suivante : Ce terrain ayant déjà été vendu une première fois il importe de refixer un montant TTC net vendeur qui est de 71 428 € pour une contenance de 14 a 00 ca (hors champ d'application de la TVA).

Les acquéreurs se nomment :

Mme Patricia BRIFAUT et Mr André RUSTICI, 17 rue de Bretagne à PLAISIR (78370).

Monsieur le Maire précise que ce terrain se situe dans la partie basse de la 1^{ère} tranche du lotissement du haut bois et que ce dernier avait déjà été vendu. Les acquéreurs n'ayant pas effectué les travaux dans les 4 ans, la commune a donc racheté ce terrain. Ainsi la commune ayant déjà perçu la TVA, le notaire Maître BINARD demande de délibéré à nouveau sur la vente de ce terrain avec un montant de vente net vendeur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :



-De **VENDRE** le lot 19 du lotissement du Haut Bois pour un montant de 71 428 € net vendeur pour une contenance de 14 a 00 ca (hors champ d'application de la TVA) à Mme Patricia BRIFAUT et Mr André RUSTICI.

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2- OPPOSITION AU PLUi D 19-2021

Monsieur le Maire explique :

En début de chaque mandat municipal, les conseillers municipaux ont un choix à opérer en termes de PLUi. En effet, la loi a organisé un transfert de droit de cette compétence des communes vers les EPCI existants à la date de la publication de la loi ALUR (27 mars 2014) ainsi qu'à ceux créés ou issus d'une fusion, postérieurement à cette date.

Ainsi, ces EPCI - et c'est le cas de Ploërmel Communauté - qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLUi, des documents d'urbanisme en tenant compte des PLU, des cartes communales, - devenaient compétents de droit le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux en 2020, soit le 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, en raison du contexte sanitaire dégradé et de la mise en place d'un deuxième confinement, le législateur a décidé de décaler, de manière pérenne (et non pour le seul renouvellement général de 2020) le délai pendant lequel une minorité de blocage peut être matérialisée.

Ainsi la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 a prévu qu'en cas d'opposition au transfert, celui-ci interviendra de plein droit de manière cyclique, au 1^{er} juillet de l'année suivant l'élection du président de la Communauté consécutive à chaque renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires.

Ainsi, la loi réorganise une période au cours de laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. Ainsi, si dans les 3 mois précédant le 1^{er} juillet 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront, à ce titre, être prises en compte, sont celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

Monsieur le Maire précise que la collectivité a lancé la révision générale du PLU.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-**DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence pour le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à Ploërmel Communauté, au 1^{er} juillet 2021 ;



3 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF D 20-2021

Madame Nathalie CHARDOLA, adjointe explique que :

La collectivité va solliciter une demande de subvention d'équipement aussi élevée que possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour les investissements en ce qui concerne le service périscolaire. Pour information la subvention peut atteindre 30 % du montant des dépenses. Conformément au budget primitif le montant des dépenses en investissement pour 2021 s'élève à 21 830.00 €.

Mme CHARDOLA explique que la demande porte sur l'acquisition du logiciel 3 D OUEST, du mobilier, de 2 tablettes et d'un ordinateur portable afin d'effectuer le pointage de la garderie périscolaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-DÉCIDE D'APPROUVER ET D'EFFECTUER une demande subvention d'équipement aussi élevée que possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour les investissements du service périscolaire à hauteur de 30 % de 21 830.00 €.

-DE CRÉDITER au budget principal le montant alloué de la subvention par la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan.

4- VOTE DES TAUX POUR LA FISCALITÉ LOCALE D 21-2021

Monsieur le Maire explique :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.



PROPOSITION :

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	17.56%	
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15.26 %	
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux		17.56% +
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	64.45%	64.45%

Mme DELSAUT demande si on a connaissance du nombre de maisons secondaires sur la commune de TAUPONT.

M. le Maire répond que nous avons juste connaissance du montant de la taxe que nous percevons qui s'élève à 30 205 €.

Il précise aussi que la commission a travaillé aussi dans le sens du maintien de ces taux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 32.82 %
- **DE FIXER** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 64.45 %
- **DE CERTIFIER** sous la responsabilité du Maire le caractère exécutoire de cet acte,
- **D'INFORMER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contours Motte – 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

5- AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET PRINCIPAL, CCAS ET DES 2 BUDGETS ANNEXES D22-2021 / D23-2021 / D24-2021 / D25-2021

Monsieur Philippe MAHIAS, adjoint explique :

La commission pour les finances s'est réunie le 9 avril 2021.



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

VU la délibération D08-2021 approuvant le compte administratif 2020 du budget Principal de la Commune,

CONSTATANT les résultats de clôture de l'exercice 2020 **POUR MÉMOIRE :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 632 220.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté : -474 450.14 €

RÉALISATION DE L'EXERCICE 2020 :

Résultat de fonctionnement : 210 100.98 €
Résultat d'investissement : 233 997.82 €

CONSTATANT les restes à réaliser au 31.12 2020 suivants :

-Dépenses d'investissement : 362 034.20 €
-Recettes d'investissement : 362 034.96 €

SOLDE.....0.76 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice.....210 100.98€
Résultat antérieur..... 632 220.00€

TOTAL À AFFECTER..... 842 320.74 € (et non 98 car
souci d'arrondi au moment de l'affectation début 2020)

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice..... 233 997.82€
Résultat antérieur..... - 474 450.14 €

TOTAL À AFFECTER..... - 240 452.32 €

M. LE RUYET demande une explication sur l'affectation du résultat en fonctionnement qui ne correspond pas tout à fait.

M. le Maire, M. MAHIAS et Mme GUEGAN DGS, ont expliqué que l'année dernière lors du report de l'affectation ont été effectués des arrondis. Ainsi nous retrouvons ces erreurs cette année. La trésorière doit aussi nous aider à retrouver plusieurs différences, mais les services étant fermés pour le moment nous sommes dans l'attente de son retour. Auquel cas lorsque les explications seront trouvées, une décision modificative sera peut-être nécessaire

ENTENDU la proposition de Monsieur Philippe MAHIAS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-**D'AFFECTER** les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- R 1068 : 842 320.74 pour le fonctionnement (crédit au compte 1068 sur BP 2021)
- D001 : 240 452.32 pour l'investissement (débit au compte 001 sur BP 2021)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



BUDGET AUTONOME DU CCAS :

VU la délibération D11-2021 approuvant le compte administratif 2020 du budget du CCAS

CONSTATANT les résultats de clôture de l'exercice 2020 **POUR MÉMOIRE :**

Absence d'investissement.

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : - 154.29 €

RÉALISATION DE L'EXERCICE 2020 :

Résultat de fonctionnement 1989.50 €

CONSTATANT l'absence de restes à réaliser 2020,

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

TOTAL À AFFECTER..... 1835.21 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-**D'AFFECTER** les résultats des sections de fonctionnement comme suit :

- R002 : 1835.21 € pour le fonctionnement (crédit au compte 002 sur BP 2021)

-**D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES CHARMILLES :

VU la délibération D10-2021 approuvant le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement Des Charmilles,

CONSTATANT les résultats de clôture de l'exercice 2020 **POUR MÉMOIRE :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 25 057.95 €

Résultat d'investissement antérieur reporté : -118 894.24 €

RÉALISATION DE L'EXERCICE 2020 :

Résultat de fonctionnement : 67 788.66 €

Résultat d'investissement : 50 125.72 €

CONSTATANT l'absence de restes à réaliser 2020,

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice.....67 788.66 €

Résultat antérieur..... 25 057.95€

TOTAL À AFFECTER..... 92 846.61 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice..... 50 125.72€

Résultat antérieur..... -118 894.24 €

TOTAL À AFFECTER..... - 68 768.52 €



M. MAHIAS explique qu'il reste essentiellement des travaux concernant de la voirie et des aménagements en espace vert.

ENTENDU la proposition de Monsieur Philippe MAHIAS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-D'AFFECTER les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- R002 : 92 846.61 pour le fonctionnement (crédit au compte 002 sur BP 2021)
- D001 : 68 768.52 pour l'investissement (débit au compte 001 sur BP 2021)

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA LANDE DU HAUT BOIS » :

VU la délibération D09-2021 approuvant le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement de la Lande du Haut Bois,

CONSTATANT les résultats de clôture de l'exercice 2020 **POUR MÉMOIRE :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 6182.03 €

Résultat d'investissement antérieur reporté : - 106 813.72 €

RÉALISATION DE L'EXERCICE 2020 :

Résultat de fonctionnement :1539.70 €

Résultat d'investissement : 24 992.06 €

CONSTATANT l'absence de restes à réaliser 2020,

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice.....1539.70 €

Résultat antérieur.....6182.03 €

TOTAL À AFFECTER..... 7721.73 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice..... 24 992.06€

Résultat antérieur..... - 106 813.72 €

TOTAL À AFFECTER..... - 81 821.66 €

ENTENDU la proposition de Monsieur Philippe MAHIAS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-D'AFFECTER les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- R002 : 7721.73 pour le fonctionnement (crédit au compte 002 sur BP 2021)
- D001 : 81 821.66 pour l'investissement (débit au compte 001 sur BP 2021)



-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Mme BOUSSICAUD arrive au conseil.

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL D 26-2021

Monsieur Philippe MAHIAS, adjoint présente la proposition du budget primitif 2021 en ce qui concerne le budget principal,

La commission des finances qui a eu lieu vendredi 9 avril 2021, a travaillé sur la situation budgétaire de la commune et sur les projets d'investissements à venir.

Elle propose au conseil municipal, d'approuver le budget primitif communal par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement qui se présente comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 402 908.73 €	1 752 718.88 €
Recettes	1 487 796.14 €	1 924 839.70 €

M. LE RUYET précise qu'il y a une augmentation dans « autres matières et fournitures », au 6068.

M. le Maire explique que la collectivité a repris tous les articles afin d'être au plus juste et de tendre vers une comptabilité analytique.

M. le Maire donne la parole à Mme GUEGAN qui explique que sur l'article 6068 est prévu pour l'année 2021 des travaux en matière de fleurissement, paillage, sablage du terrain de foot, et d'égagement.

M. MAHIAS explique aussi que d'une année sur l'autre les sommes varient selon les besoins et/ou projets.

M. LE RUYET demande aussi au niveau des assurances.

Mme GUEGAN explique qu'il avait été payé 2 fois sur une même année, une fois en janvier et une autre en décembre.

M. LE RUYET constate que sur la partie investissement il y avait une partie importante sur les frais d'études et qui n'ont pas été réalisés. Il demande à quoi cela concernait ?

M. MAHIAS et Mme GUEGAN explique qu'il reste encore environ 22 000 € à payer pour l'église en faveur de l'architecte MME PROUX. M. MAHIAS explique aussi que sont prévus les frais pour la révision du PLU et pour tout ce qui concerne l'étude de la salle multifonction.

M. LE RUYET exprime le fait qu'il aurait souhaité avoir le budget de la commune sur les 5 dernières années pour avoir une idée plus étendue des finances et connaître ainsi les différentes évolutions. Il aurait aussi voulu qu'il y ait un comparatif avec une commune d'une même strate.

M. MAHIAS explique que sur les documents que vous avez, figure aussi l'année N-1

M. LE RUYET explique qu'étant nouveau il pourra se faire une véritable idée que dans 3 ans.



M. le Maire explique que si besoin, il est possible de se rendre en mairie pour bénéficier de tous documents complémentaires.

Après en avoir délibéré avec 3 abstentions et 16 pour, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 pour le budget principal tel que présenté.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF : CCAS D 27-2021

Monsieur Hervé LE GAL, adjoint présente la proposition du budget pour le CCAS.

Le budget du CCAS a été travaillé en commission le 19 mars 2021.

Il convient de faire un bilan sur les recettes et les dépenses de l'exercice 2020, ainsi que des reports de N-1.

La commission propose donc au conseil municipal, d'approuver le budget primitif du CCAS par chapitre en section de fonctionnement qui se présente comme suit :

Indicateur	Sens	Compte	Libellé compte	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+P)	Réel/Ordre
□	D Fct	6232	Fêtes et cérémonies	0,00 €	5 235,21 €	0,00 €	5 235,21 €	Réel
□	D Fct	6561	Secours d'urgence	0,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €	Réel
□	D Fct	6562	Aides	0,00 €	700,00 €	0,00 €	700,00 €	Réel
□	R Fct	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent...	0,00 €	1 835,21 €	0,00 €	1 835,21 €	Réel
□	R Fct	7474	Communes	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €	Réel
	Total dépense			0,00 €	6 335,21 €	0,00 €	6 335,21 €	
	Total recette			0,00 €	6 335,21 €	0,00 €	6 335,21 €	

La commission propose donc au conseil municipal, d'approuver le budget primitif communal par chapitre en section de fonctionnement qui se présente comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	6335.21 €	- €
Recettes	6335.21 €	- €



M LE GAL explique que l'année 2020 a été une année particulière et qu'un colis coûte environ 14 € contre 24 € par personne pour un repas. Nous avons donc un excédent sur l'année 2020 et pour cette année la commission a décidé de répartir sur un colis selon la situation sanitaire. La commission a aussi décidé d'ajouter les gens qui sont en institution à âges et vie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 pour le CCAS tel que présenté.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

8- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU HAUT BOIS D 28-2021

Monsieur Patrice DEBOIS, conseiller municipal explique la proposition du budget annexe pour le lotissement « La lande du haut bois ».

La commission des finances qui a eu lieu vendredi 9 avril 2021, a travaillé sur la situation budgétaire du lotissement.

Il convient de faire un bilan sur les recettes et les dépenses de l'exercice 2020, ainsi que des reports de N-1.

La commission propose donc au conseil municipal, d'approuver le budget primitif pour le lotissement de la Lande du Haut bois par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement qui se présente comme suit :

Indicateur	Sens	Compte	Libellé compte	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+P)	Réel/Ordre
	D inv	001	Solde d'exécution de la section d'investis...	0,00 €	81 821,66 €	0,00 €	81 821,66 €	Réel
	D Fct	7133-042	Variation des en-cours de production de b...	0,00 €	81 821,66 €	0,00 €	81 821,66 €	Ordre
	R Fct	002	Résultat de fonctionnement reporté (excé...	0,00 €	7 721,73 €	0,00 €	7 721,73 €	Réel
	R Inv	3351	Terrains	0,00 €	13 102,36 €	0,00 €	13 102,36 €	Ordre
	R Inv	3354	Études et prestations de services	0,00 €	333,52 €	0,00 €	333,52 €	Ordre
	R Inv	3355	Travaux	0,00 €	68 385,78 €	0,00 €	68 385,78 €	Ordre
	R Fct	7015	Ventes de terrains aménagés	0,00 €	98 088,00 €	0,00 €	98 088,00 €	Réel
	Total dépenses			0,00 €	163 643,32 €	0,00 €	163 643,32 €	
	Total recettes			0,00 €	187 631,39 €	0,00 €	187 631,39 €	

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	81 821.66 €	81 821.66 €
Recettes	105 809.73 €	81 821.66 €

M. le Maire explique que sur ce lotissement comme pour celui des charmilles, ils ne vont pas tarder à être clôturés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 pour le Lotissement de la Lande du Haut Bois tel que présenté.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

9- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES CHARMILLES D 29-2021

Madame Albane FALINI, conseillère municipale explique la proposition du budget annexe pour le lotissement « Des Charmilles ».

La commission des finances qui a eu lieu vendredi 9 avril 2021, a travaillé sur la situation budgétaire du lotissement.

Il convient de faire un bilan sur les recettes et les dépenses de l'exercice 2020, ainsi que des reports de N-1.

La commission propose donc au conseil municipal, d'approuver le budget primitif pour le lotissement Des Charmilles par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement qui se présente comme suit :

Indicateur	Sens	Compte	Libellé compte	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+P)	Réel/Ordre
	D Inv	001	Solde d'exécution de la section d'investissement ...	0,00 €	68 768,52 €	0,00 €	68 768,52 €	Réel
	D Fct	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	4 875,00 €	0,00 €	4 875,00 €	Réel
	D Fct	605	Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	Réel
	D Fct	65888	Autres	0,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €	Réel
	D Fct	7133	Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	68 768,52 €	0,00 €	68 768,52 €	Ordre
	R Fct	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou...)	0,00 €	92 846,61 €	0,00 €	92 846,61 €	Réel
	R Inv	3351-040	Terrains	0,00 €	11 445,48 €	0,00 €	11 445,48 €	Ordre
	R Inv	3354-040	Études et prestations de services	0,00 €	8 102,31 €	0,00 €	8 102,31 €	Ordre
	R Inv	3355-040	Travaux	0,00 €	49 220,73 €	0,00 €	49 220,73 €	Ordre
	R Fct	7015	Ventes de terrains aménagés	0,00 €	155 476,00 €	0,00 €	155 476,00 €	Réel
	R Fct	7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €	Réel
	Total dépenses			0,00 €	207 422,04 €	0,00 €	207 422,04 €	
	Total recettes			0,00 €	317 101,13 €	0,00 €	317 101,13 €	

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	138 653.52€	68 768.52 €
Recettes	248 332.61 €	68 768.52 €



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2021 pour le Lotissement « Des Charmilles » tel que présenté.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

M. le Maire explique qu'il va être distribué le compte administratif comme demandé lors du dernier conseil et que durant les questions diverses les agents vont procéder aux signatures. Tout autre document pourra être transmis par mail selon les demandes.

10- QUESTIONS DIVERSES

- + M le Maire informe qu'au niveau de la digue les travaux ont commencé et que la fermeture de la route est prévue le 17 mai.
- + En ce qui concerne la révision du PLU le choix a été effectué et se porte sur l'atelier d'Ys. Nous nous sommes renseignés et avons eu que des bons retours sur ce cabinet.
- + En ce qui concerne le choix des enduits de l'église, il a été réalisé avec les associations du patrimoine et la paroisse. Des échantillons ont été réalisés sur un des murs. Il n'est pas possible de laisser des pierres apparentes car à l'origine ce n'était pas le cas et nous devrions faire face à des soucis d'infiltrations.
- + Pour le mur du cimetière, plusieurs devis ont été effectués et pour un mur avec un enduit le montant s'élève à environ 18 000 € HT contre environ 50 000 € pour un mur en pierres. La commission travaux va se réunir pour valider un devis.
- + En ce qui concerne la garderie pour les enfants du personnel prioritaire durant les vacances scolaires, il avait été décidé par la commission d'une gratuité. Nous avons sollicité les parents mais nous n'avons pas eu de demande au final.
- + Panneau Pocket concerne des alertes que la commune peut apporter aux administrés, celles que nous pouvons recevoir par la préfecture. Ce système permettrait de prévenir la population par SMS.
- + En ce qui concerne la distribution du TAUPONT actualités, il y a des soucis avec la poste. On informe que nous avons signalé le souci et que nous attendons un dédommagement.
- + Mutuelles communales : on relance la demande sur les personnes qui souhaitent entrer au sein du groupe de travail, ce dernier se réunira prochainement.
- + Les résidences du lac : La collectivité a proposé de mettre en urbanisation la partie haute dans la continuité de l'habitat en ce qui concerne la moitié du foncier, propriété de M DU CHATENET. Malgré cette proposition l'équilibre financier restait fragile. Pour la partie basse, une orientation vers une dominante « loisirs » était envisagée avec des structures légères (Mobil-homes) et en partie haute de l'habitat. La société prestige et patrimoine qui prévoyait d'investir sur le site pour la reprise des résidences du lac s'est désengagée avec le covid. Aujourd'hui deux autres entreprises sont intéressées avec les mêmes soucis de financement.

La séance a été clôturée à 19h56.

